



## Indemnités rupture conventionnelle

Par **Kimad**, le **20/07/2020** à **23:52**

Bonjour,

Ma fin de contrat était le 10 juillet 2020.

J'ai perçu un chèque (mon solde de tout compte ) 922.21€

Ce qui m'inquiète c'est que sur la page de rupture conventionnelle envoyer a la DIRECCT: montant brut de l'indemnité de rupture conventionnelle 1521€

Sur mon solde de tout compte il est inscrit seulement indemnité de rupture conventionnelle exonérée 521€

J'aimerais savoir si c'est normal ou s'il me manque une partie de mes droits.

En vous remerciant par avance

Kimberley

Par **P.M.**, le **21/07/2020** à **07:56**

Bonjour,

C'est l'examen de la convention qui pourrait permettre de vous répondre précisément mais s'il est mentionné une indemnité de 1 521 € et que vous n'avez perçu que 922,21 € ce n'est pas normal si en plus le solde de tout compte ne vous a pas été payé...

Il faudrait demander des explications ou faire examiner cela par une personne compétente...